



► Les directions ont beaucoup de mal à trouver des enseignants pour des remplacements de courte durée. © FLEMAL

PROF APRÈS 64 ANS : la mesure qui fait flop

► L'idée, qui devait permettre aux *jeunes* retraités de faire des remplacements, ne rencontre aucun succès

► Depuis avril 2011, un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) autorise les enseignants fraîchement retraités (à partir donc de 64 ans) à continuer de travailler, et ce jusqu'à 67 ans. Une mesure loin de séduire les premiers intéressés puisque l'année passée, seuls 14,52 profs en équivalent temps plein (ETP) étaient enregistrés, sur un total de près de 70.000 !

Un vrai revers surtout quand on sait que cette mesure avait été mise en place pour faire face au manque d'enseignants dans certaines régions. "Au vu des chiffres, on ne peut pas considérer que cette mesure [...] ne permet effectivement pas de réduire la pénurie", avoue Marie-Martine Schyns (cdH), ministre de l'Enseignement.

L'idée était de donner la possibilité à ces anciens enseignants de remplacer au pied levé leurs collègues plus jeunes dans le cas

d'une absence de courte durée.

Mais alors, comment expliquer un tel manque d'engouement ? "Les enseignants ont la possibilité de bénéficier d'une préretraite (appelée DPPR) dès l'âge de 55 ans. Arrivés à 64 ans, beaucoup ne travaillent donc plus depuis quelques années déjà. Or, ils ne peuvent travailler avant ces 64 ans", explique Valérie Warzée-Caverenne (MR), députée.

LE PROBLÈME est donc simple: après 3 ou 4 ans de pension, pas sûr que l'envie de se retrouver devant ses élèves soit à nouveau présente. "Vers 60 ou 62 ans, les retraités peuvent être intéressés par un remplacement ou un travail temporaire. Il faudrait donc leur donner la possibilité de le faire", ajoute M^{me} Warzée-Caverenne, qui a suggéré l'idée à la ministre lors de la dernière commission de l'éducation.

Il faut dire que, dans certaines

matières (comme les mathématiques ou les langues germaniques, par exemple), la pénurie est très difficile à gérer pour les directions d'école. Ces dernières sont le plus souvent dans l'incapacité totale de trouver des remplaçants pour des absences de courte durée.

Les grands perdants de la situation sont en définitive les enfants. Ils finissent, à cause de ces absences, par prendre du retard sur le programme.

Romain Demoustier

14

Seulement 14 équivalents temps plein de plus de 64 ans travaillent dans l'enseignement.